



Compte-rendu Conseil d'administration CCAS Jeudi 11 juin 2009

L'an deux mil neuf, le onze juin à 20h00, le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin.

Date de la convocation : jeudi 4 juin 2009

Présents : Yann Juin, Joseph Merceron, Geneviève Bachelier, Christine Trichet, Monique Deschamps, Monique Gontiers, Béatrice Gomit, Jean Loizeau, Jean-Pierre Roblin, Michel Rougier, Monique Simmoneau

Absentes représentés : Yvan Bailly par Yann Juin et Christine Guézou par Michel Rougier

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Michel Rougier

Compte-rendu de la dernière réunion : approuvé

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Président propose de rajouter deux délibérations :

- Création et installation d'une commission permanente
- Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture, via le programme ACTES

Nouvel ordre du jour :

2009 – 01/06 – Tarifs « activités camping été 2009 »

2009 – 02/06 – Signature de la Convention « Accueil de Loisirs / PEL »

2009 – 03/06 – Instruction du CCAS dans le dispositif RSA

2009 – 04/06 – Création et installation d'une commission permanente

2009 - 05/06 – Secours en argent – mise en place d'une procédure d'urgence

2009 – 06/06 – Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture, via le programme ACTES

Ordre du jour : adopté par 13 voix

2009 – 01/06 – Tarifs « activités camping été 2009 »

Vu la mise en œuvre d'une activité de camping du 08 au 10 juillet et du 15 au 17 juillet 2009,

Vu les coûts engendrés par cette activité,

Il est proposé d'arrêter des tarifs spécifiques selon les grilles suivantes :

Tarifs Esnandais :

Tarifs de bases autres régimes	Régime général	QF1	QF2	QF3
66,94 €	60,10 €	43,18 €	50,05 €	53,26 €

Tarifs extérieurs :

Tarifs de bases autres régimes	Régime général	QF1	QF2	QF3
68,94 €	62,10 €	45,18 €	52,05 €	55,26 €

Décision : délibération adoptée par 13 voix

2009 – 02/06 – Signature de la Convention « Accueil de Loisirs / PEL »

Dans le cadre du Plan Educatif Local (PEL) 2006/2009, les organisateurs des 4 structures d'accueils de Loisirs du Canton (Esnandes, St Xandre, Marsilly, Puilboreau) établissent une convention temporaire qui régit l'accueil des enfants des différentes communes. Cette convention détaille les grandes lignes suivantes : durée, public bénéficiaires, conditions d'accueils, tarifs, adhésions, assurances et responsabilités et renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'administration du CCAS autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2009 « Accueil de loisirs / PEL ».

Décision : délibération adoptée par 13 voix

2009 – 03/06 – Instruction du CCAS dans le dispositif RSA

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active stipule que les CCAS peuvent procéder à l'instruction des dossiers lorsqu'ils sont décidés d'exercer cette compétence,

Le décret de 15 avril 2009 précise que les CCAS disposent d'un délai de 18 mois à compter du 01 juin 2009 pour se prononcer sur la prise en charge de l'instruction des demandes RSA,

Considérant qu'à défaut de délibération contraire le CCAS est présumé instruire les dossiers RSA à compter du 1^{er} juin 2009.

Considérant que le CCAS d'Esnandes a confié aux services du Conseil Général, depuis la création du RMI, l'instruction des dossiers,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- De laisser la mission d'instruction des demandes de RSA aux organismes instructeurs de droit que sont la CAF et les services sociaux du Conseil Général,

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident de suivre les propositions énoncées ci-dessus.

Décision : délibération adoptée par 13 voix

2009 – 04/06 – Création et installation d'une commission permanente

Le Code de l'Action Sociale et des Familles donne la possibilité aux CCAS de créer au sein de leur Conseil d'Administration une commission permanente dont la mission est d'accélérer le traitement de certains dossiers en réunissant une instance plus adaptée en nombre de membres et plus souple en terme de fonctionnement (secours en argent, aide alimentaire notamment).

Cette Commission, présidée par Monsieur le Président, ou son représentant, est composée, outre le Président, de six membres à parité élus municipaux et administrateurs désignés.

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, désigne pour la composer les membres suivants :

3 élus municipaux :

Michel Rougier
Jean-Pierre Roblin
Christine Trichet

3 administrateurs désignés :

Monique Simmoneau
Monique Gontiers
Geneviève Bachelier

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création et l'installation de cette commission permanente.

Décision : délibération adoptée par 13 voix

2009 - 05/06 – Secours en argent – mise en place d'une procédure d'urgence

Considérant la création d'une commission permanente en date du 11 juin 2009,

Considérant la nécessité d'adapter le traitement des demandes de secours en argent,

Monsieur le Président propose de mettre en place une nouvelle procédure qui consiste à traiter plus rapidement les secours en argent (compte 6561). Ceux-ci pourront être réglés par ordre de paiements

justifiés du motif ou d'une facture après avis de la Commission permanente du CCAS réunie sous la présidence de Monsieur le Président.

Ces paiements seront régularisés ultérieurement par l'émission d'un mandat à l'ordre du receveur de la collectivité à l'article 6561 en respectant les disponibilités budgétaires de ce compte au fur et à mesure de l'émission des ordres de paiement.

Un bilan des secours en argent effectués sera présenté par la dite commission au minimum une fois par an, lors d'un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la mise en place de cette nouvelle procédure pour le traitement en urgence des secours en argent.

Décision : délibération adoptée par 13 voix

2009 – 06/06 – Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture, via le programme ACTES

Le dispositif ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé des actes des collectivités) mis en place par le Ministère de l'Intérieur dès 2004 a été relancé le 20 octobre 2008 par le Secrétariat d'Etat chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique. Ce dispositif permet de dématérialiser la transmission des documents entre les collectivités locales et l'Etat ; c'est-à-dire d'échanger par voie électronique sécurisée.

La Préfecture de la Charente-Maritime, dès 2006, a impulsé une dynamique afin d'encourager les collectivités locales à intégrer ce dispositif.

Le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe, avec le Préfet, une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission. La mairie d'Esnandes est entrée dans ce dispositif par délibération en Février 2009 (délibération 2009 – 02/02).

Ce service n'entraîne aucune charge financière supplémentaire pour la commune.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention avec la Préfecture de la Charente-Maritime.

Décision : délibération adoptée par 13 voix

QUESTIONS DIVERSES

Une information sur le dispositif du RSA et son application sont données aux CA.

L'enquête sur le CESU est clôturée, sur 17 familles, 11 sont intéressées. Une étude technique devra être réalisée, pour une éventuelle application du dispositif en 2010. Les charges occasionnées par la mise en œuvre du dispositif, pourraient être supportées par les familles.

Accueil de Loisirs / Les inscriptions de l'été : Frédéric GLORIA, fait un point sur les inscriptions pour l'été 2009 qui sont correctes et permettent d'envisager une bonne période estivale.

Formation : Présentation au CA d'une proposition de l'espace Camaïeux, pour une formation – action sur la question sociale assurée par l'IRTS d'Aquitaine. M. ROUGIER informe que pour la municipalité c'est Lui-même et M BOUVET qui participeront au programme de formation. Pour le CCAS, les représentants du CA seront M Jean LOIZEAU et Mme Christine TRICHET. M Frédéric GLORIA participera en qualité de directeur du CCAS.

UNCCAS : Frédéric GLORIA donne une information sur l'Union Nationale des Conseils Communale d'Action Sociale et propose l'adhésion du CCAS d'Esnandes. Le CA est favorable à cette adhésion qui représentera un coût annuel de 69,81 €. Une délibération sera nécessaire à la future adhésion.

Retour sur le forum « Vieillessement de la population : Avenir de la citée » du jeudi 11 juin, organisé par le Conseil de développement de l'agglomération de la Rochelle.

Au cour de ce forum, M ROBLIN, présent avec M GLORIA, a eu un entretien avec M GOTINEAU conseiller général pour réactiver le CLIC sur le territoire de l'Aunis Nord. Les interlocuteurs seront Mme TIBERT pour la DSD et Mme IMBERT pour le CG.

Aide alimentaire : Face aux dysfonctionnements, aux problèmes liés au lieu de la distribution et à l'indiscipline des ayants droits, il est envisagé que la distribution se déroule à la salle municipale. M ROUGIER s'assurera auprès des services de la mairie concernée, de la disponibilité de la salle.

Séance levée à 22h00